

ARRÊTÉ N°2026-DRJH-050**PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS A MADAME ELODIE ROY**

Le maire de la ville d'Auxerre,

Vu l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que tous les adjoints ont reçu délégations,

Considérant que Madame Elodie ROY a été élue conseillère municipale aux élections du 22 mars 2026,

Arrête,

ARTICLE 1er : Madame Elodie ROY est nommée conseillère déléguée chargée de la lutte contre les discriminations, de la laïcité et de la formation professionnelle.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

- Elodie ROY,
- Jacques HOJLO
- La Direction Générale des Services
- La Trésorerie

Le 11 mai 2026.

Le Maire,



Mathieu DEBAIN

